

un avenir prochain sera peut-être un ennemi des plus dangereux qui a jeté les yeux sur l'Australie, et, d'autre part, désire coloniser la Colombie-Anglaise : Mais il nous faut prendre la situation telle qu'elle est. Le traité est ratifié ; la Chambre a été unanime à l'accepter. La motion du chef de la gauche nous laisse le choix entre trois alternatives : garder le traité tel qu'il est ; le garder et agréer en plus la convention Lemieux ; ou enfin dénoncer le traité. Le chef de la gauche ne va pas jusqu'à proposer ce dernier parti, si j'ai bien compris le sens de sa motion. Sa proposition est loin d'être radicale ; je dirais même qu'elle est très prudente. Il est généralement admis que dans l'intérêt de la Colombie-Anglaise le traité ne saurait être maintenu tel qu'il est. D'autre part, la motion du chef de la gauche ne va pas jusqu'à proposer la dénonciation du traité ; si elle le proposait, je n'hésiterais pas à m'y rallier. Et ma raison de le faire, c'est que les relations commerciales, les intérêts matériels doivent être subordonnés à la prospérité intellectuelle, morale et nationale de notre pays. Je ne vois pas que la motion du chef de la gauche ait d'autre but que de blâmer le Gouvernement pour avoir accepté ce traité. Il est possible que ce blâme soit mérité, mais alors les députés de l'un et l'autre parti, moi-même compris, doivent en prendre leur part, tout comme le chef de la gauche et le premier ministre. Alors que faire ? Faut-il maintenir le traité augmenté de la convention Lemieux, traité qui assure des avantages matériels à notre pays, ou faut-il le maintenir moins la convention ? Si nous maintenons le traité, nous devons nécessairement maintenir aussi l'arrangement négocié par le directeur général des Postes avec le gouvernement japonais.

Si je comprends bien la lettre lue par le directeur général des Postes, il me semble qu'aucun ministre des affaires étrangères en aucun pays n'aurait pu donner des assurances plus grandes de sa bonne volonté que ne l'a fait le comte Hayashi au directeur général des Postes. Comme je l'ai dit, si le chef de la gauche nous avait proposé de dénoncer le traité, j'aurais été heureux de me rallier à lui, parce que mon programme,—et à cet égard je vais plus loin que le chef de la gauche,—c'est la Colombie aux Colombiens, le Canada aux Canadiens, le Canada aux hommes de race blanche. Je ne considère pas que l'accord négocié par le directeur général des Postes soit parfait ; mais je l'accepte comme la seule solution qui soit à notre portée actuellement. Je reconnais comme mes collègues de la Colombie-Anglaise l'opportunité de mettre ce régime à l'essai d'ici à quelques mois ; et si nous nous en trouvons mal, nous pourrions alors dénoncer le traité. On a affirmé dans le cours du débat que le Japon est une grande puissance, qu'il n'a pas encore atteint le faite de sa grandeur, et que nous pouvons nous fier sur sa parole. Monsieur

M. A. LAVERGNE.

l'Orateur, je n'irai pas jusque-là, je ne veux pas examiner les intérêts canadiens à travers des lunettes japonaises ou étrangères ; j'envisage les intérêts canadiens au point de vue le plus étroit possible. Si je pouvais faire accepter mes vues en ce qui regarde l'immigration, je la restreindrais, de quelque provenance qu'elle fût, dans les limites les plus étroites, de manière à réserver le Canada aux Canadiens. Mais ce n'est pas le point de vue auquel se place le chef de la gauche ; sa motion se borne, à vrai dire, à blâmer le chef du Gouvernement en raison de la convention conclue par le directeur général des Postes ; et comme je suis d'avis que le régime ainsi établi mérite d'être mis à l'épreuve, je voterai contre le projet de résolution.

M. JOHN HERRON (Alberta) : L'heure est déjà très avancée, aussi ne parlerai-je que quelques instants. J'ai prêté l'oreille avec beaucoup d'intérêt au ministre du Travail pendant qu'il présentait son rapport à la Chambre. Il mérite des éloges pour s'être évertué comme il l'a fait à extraire le Gouvernement de la position très désagréable dans laquelle il se trouve placé par cette question japonaise. C'est encore une de ces circonstances dans lesquelles le Gouvernement nous offre la moutarde après dîner. A mon avis, le Gouvernement s'est fait rouler dans ces négociations conduites avec le Japon. Il a eu des années à lui pour étudier cette importante question, et il s'est très mal tiré de cette affaire. Durant le débat sur cette question, le 16 décembre dernier, l'honorable député de Nanaïmo (M. Ralph Smith) a déclaré que cette question de l'invasion des Asiatiques commença à se poser sérieusement pour la Colombie-Anglaise dès 1884, au moment de la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, de manière à rattacher les origines de cette question dans sa province au gouvernement conservateur. Subséquemment, l'honorable député de New-Westminster, je pense, déclara que c'était une question d'actualité dès 1877. Quant à moi, je sais qu'elle était déjà débattue en 1875, car, cette année-là, je me trouvais dans une exploitation minière de la Colombie-Anglaise, où 500 Chinois étaient employés. Bien entendu, je mets Chinois et Japonais dans le même sac quand je fais l'examen de cette question au point de vue ouvrière. La question n'a cessé d'être agitée depuis parmi les classes ouvrières de la Colombie-Anglaise. Le ministre du Travail a déclaré dans son rapport qu'il se trouve 75,000 blancs et 25,000 Asiatiques dans la Colombie-Anglaise. Il a déclaré en outre que, depuis le 1er janvier de l'année dernière jusqu'en octobre, il était venu dans la province 8,125 Japonais. Or, à ce compte-là, et si l'on ajoute à ce nombre de Japonais celui des Chinois et des Hindous, on peut dire sans crainte de se tromper qu'il se trouve...